

MARCHE N°24FCS22
FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES, CONSOMMABLES ET
ACCESSOIRES POUR L'ENTRETIEN DU MATÉRIEL DES ESPACES VERTS
ET ESPACES NATURELS

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la consultation menée sous forme de procédure adaptée pour la fourniture de pièces détachées, consommables et accessoires pour l'entretien du matériel des espaces verts et espaces naturels,

DECIDE

Article 1 :

Un accord-cadre est conclu avec la société SAINTE-BEUVE située à CREPY-EN-VALOIS (60800), 3 rue Gustave Eiffel, représentée par Monsieur Vincent STAUB, Président.

Article 2 :

L'accord-cadre est conclu pour un montant maximum annuel de commandes de 48.000 €/HT (57.600 €/TTC), sur la base des quantités réellement exécutées appliquées aux prix unitaires fixés dans le bordereau et/ou catalogue(s) du fournisseur. Ces prix sont révisables annuellement selon les modalités prévues au marché.

Article 3 :

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification. Il est reconductible tacitement trois fois un an, soit une durée maximum de quatre années.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 10 février 2025.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

10 FEV. 2025



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20250210-DEC2025-20-DE
Date de télétransmission : 10/02/2025
Date de réception préfecture : 10/02/2025